Département du Pas-de-Calais



Conseiller en exercice: 14 Présents: 8 Excusé(s)/Absent(s): 2 Procuration: Absents: 2

Quorum:

Arrondissement de Boulogne/mer Canton de Samer

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Délibération du Conseil Municipal N°2023-04 du 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi trente mars, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du vingt-quatre mars deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents: Tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs David Seillier, Julien Caplier, Sébastien Poquet, Gilles Montador

Madame Valérie Feutry ayant donné procuration à Monsieur Mario Boulet Monsieur Bruno Debove ayant donné procuration à Madame Stéphanie Thellier

Madame Stéphanie Thellier est désignée secrétaire de séance.

OBJET: FDE- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel.

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L.441-1, L.441-5 et L. 445-4,

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2113-6 et suivants,

Vu l'article L.1414-3 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes,

Vu la délibération de la FDE 62 en date du Conseil d'Administration du 27 mars 2021,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'au regard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil, à l'unanimité, délibère :

<u>Article 1er</u>: Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

<u>Article 2</u>: La participation financière de la Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

<u>Article 3</u>: Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Yves Hennequin

Le Maire,